










LES ACTEURS DE L'ASSAINISSEMENT

- L A
D R O
M E -
LE DÉPARTEMENT


PÔLE TECHNIQUE BIDÉPARTEMENTAL
Départements de la Drôme et de l'Ardèche

Ardèche
LE DÉPARTEMENT

Les Départements de la Drôme et de l'Ardèche apportent, sous conditions d'éligibilité :

- 1 **un soutien financier** aux projets des collectivités :  <https://mesdemarches.ladrome.fr/>  atourruralite07@ardeche.fr
- 2 **une assistance technique** :  <https://collectivites.ladrome.fr/>
 - **SATESE** (Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Stations d'Épurations)
 satese@ladrome.fr
 - **Ingénierie** (Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la réalisation d'études, de travaux, accompagnement sur l'organisation et gestion des services)
 piea@ladrome.fr  ingenierie@ardeche.fr
- **Animation** (sensibilisation et communications)
 eau@ladrome.fr  service.eau@ardeche.fr
- **SATAA** (Service d'Assistance Technique à l'Assainissement Autonome)
 sataa@ardeche.fr

AGENCES DE L'EAU

Elles assurent une mission de gestion et protection de la ressource en eau. Elles perçoivent des redevances et les redistribuent sous forme d'aides financières. Elles appliquent le principe « pollueur-payeur ».

Agence de l'eau Rhone-Méditerranée-Corse

Intervient sur la partie Est du territoire

 <https://www.eaurmc.fr/>

Agence de l'eau Loire-Bretagne

Intervient sur la partie Ouest du territoire

 <https://agence.eau-loire-bretagne.fr/>

COLLECTIVITÉ EXERÇANT LA COMPÉTENCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF *Maître d'ouvrage*

C'est une commune ou une intercommunalité. Elle est responsable du service et des ouvrages. Elle exploite son service en régie ou le délègue à une entreprise. Elle réalise des investissements (études, travaux) en fonction de ses besoins : elle est le donneur d'ordres (budget, choix technique, contractualisation, paiement).

ASSISTANTS AU MAÎTRE D'OUVRAGE

Ce sont des bureaux d'études techniques ou des cabinets de conseil qui apportent leur expertise au maître d'ouvrage. Les Départements peuvent également assurer une partie de ces missions via leur assistance technique.

Exemple : réalisation de schémas directeurs, expertise juridique sur des contrats...

MAÎTRES D'OEUVRES

Pour la réalisation de travaux et d'études, ils apportent les solutions techniques (conception), rédigent les marchés de travaux et contrôlent leur exécution.

SPANC

Service Public d'Assainissement Non Collectif
Assure le contrôle des installations d'assainissement non collectif (ANC) pour une collectivité.

EXPLOITANTS PRIVÉS

Il s'agit d'entreprises spécialisées dans l'exploitation et l'entretien des réseaux et stations d'épuration pour le compte de la collectivité, en prestation ou délégation de service.

PRESTATAIRES DIVERS

- Gestion et valorisation des boues d'épuration,
- Intervention électromécanique,
- Hydrocurage des réseaux...

POLICES DE L'EAU

Il s'agit des 3 services de l'État qui instruisent les demandes d'autorisation et de déclaration sur l'eau, avec l'objectif de préserver les milieux et une ressource en eau de qualité. Ils contrôlent le respect de la réglementation et de la conformité des ouvrages.

DDT

Direction départementale des territoires. Pour l'ensemble des autres cours d'eau.

 **DDT26** : ddt-sefen@drome.gouv.fr

 **DDT07** : ddt-se-eau@ardeche.gouv.fr

DREAL

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement. Pour les rejets dans le Rhône

 <https://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/>

OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ

Assure la police de l'environnement pour lutter contre l'érosion de la biodiversité. Afin de réduire les pressions exercées sur la faune, la flore et leurs habitats.

 <https://ofb.gouv.fr/>